

RÉSIDENTE « LES MAISONS DE MARIANNE »



OUVERTURE DE LA RÉSIDENCE : DEC 2019

UN LIEU DE VIE CONVIVIAL PENSÉ POUR TOUTES LES GÉNÉRATIONS !

La future résidence gérée par Essonne Habitat « Les Maisons de Marianne » verra le jour en décembre 2019. Cette résidence à loyers modérés, en apparence classique, cache une particularité : tout y est pensé pour favoriser l'entraide et la convivialité entre voisins, et faciliter le maintien à domicile des Séniors et des personnes en perte d'autonomie,

Sur les 116 logements que compose la résidence, 58 seront aménagés pour faciliter la mobilité : cuisine ouverte, douche à l'italienne et barres de maintien, volets roulants électriques, interrupteur avec veilleuse, etc.

LOGEMENTS ADAPTÉS A LOYERS MODÉRÉS

L'accent est mis sur l'accessibilité et la pérennité : tous les logements sont pensés pour faciliter le maintien à domicile.

Dans votre résidence :

- ↳ Un gardien présent du lundi au vendredi,
- ↳ Des portes de hall automatiques,
- ↳ Un défibrillateur cardiaque,
- ↳ 116 stationnements extérieurs,
- ↳ Chauffage urbain.

Dans votre logement :

- ↳ Une cuisine ouverte facilitant les déplacements,
- ↳ Des volets roulants électriques dans la chambre principale,
- ↳ Une salle d'eau avec une douche à l'italienne et des barres de maintien,
- ↳ Des toilettes surélevées installées sur demande,
- ↳ Une veilleuse dans la chambre facilitant le cheminement nocturne.

UN CŒUR DE VIE CONVIVIAL

Un grand Espace Convivialité au rez-de-chaussée permet aux résidents de tous âges de se retrouver, de partager leurs passe-temps favoris et de participer aux animations gratuites qui leur sont proposées toute l'année. La coordinatrice « Les Maisons de Marianne » veille à créer un espace de vie accueillant, ouvert à tous ! Les résidents peuvent également compter sur la présence d'un gardien à temps plein, et l'implication d'Essonne Habitat, pour le bien-être de chacun.



DES SERVICES À LA DEMANDE

L'offre de services permet ainsi à tout résident qui le souhaite d'ajouter un niveau de confort personnalisé. Au-delà des logements adaptés à la perte d'autonomie, plusieurs services gratuits facilitent le maintien à domicile des résidents les plus fragiles.



SERVICES OPTIONNELS

Les prestataires à domicile sont sélectionnés par l'équipe Maisons de Marianne Services au niveau local :

- ↳ Les services à la personne (aide ménagère, aide à la mobilité, petits travaux)
- ↳ Les services de livraison (repas, courses, médicaments)
- ↳ Les services de bien-être (coiffure, soins esthétiques)

SERVICES GRATUITS

Sur simple demande auprès du gardien de la résidence, les services présentés ci-dessous sont accessibles à tous les résidents qui le nécessitent :

- ↳ Téléassistance au sein du domicile
- ↳ Assurance dépannage d'urgence et extension de garantie sur l'électroménager
- ↳ Des visites de courtoisie assurées par le gardien

COMMENT DEVENIR RÉSIDENT ?

LES LOYERS HORS CHARGES

Les loyers, fixés selon la réglementation du logement social, tiennent compte des revenus de chaque résident. En complément, il est possible de percevoir l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

- Superficie des logements :
- ↳ T2 : Environ 45 m² - Entre 300 et 350 €
 - ↳ T2 : Environ 63 m² - Entre 420 et 470 €
 - ↳ Maisons : Environ 70 m² - 700 €

LES CONDITIONS DE RESSOURCES

Les ressources ne doivent pas dépasser les plafonds ci-dessous (revenu fiscal de référence 2016) :

Financement	Personne seule	Deux personnes	Couple ou personne seule + 1 personne à charge	Couple ou personne seule + 2 personnes à charge
PLAI	12 848 €	20 943 €	25 174 €	27 641 €
PLUS	23 354 €	34 904 €	41 957 €	50 257 €
PLS	30 360 €	45 375 €	54 544 €	65 334 €

Les ressources prises en compte sont les revenus fiscaux de référence figurant sur les avis d'imposition de chaque personne vivant dans votre foyer :

- de l'année N-2 (revenus de 2016),
- ou de l'année N-1 (revenus de 2017), lorsque les ressources concernées ont diminué d'au minimum 10 % par rapport à l'année N-2.

LA DEMANDE DE LOGEMENT

Pour faire la demande d'un logement au sein d'une résidence « Les Maisons de Marianne », nous vous invitons à réaliser dès que possible une demande de logement social selon les indications suivantes :

1

Téléchargez un Formulaire de demande de logement social sur internet et remplissez-le en indiquant « Résidence Essonne Habitat - Maisons de Marianne - Bondoufle ». Si vous avez déjà un numéro régional unique, indiquez le sur votre demande.

2

Joignez les justificatifs suivants : Vos 2 derniers avis d'imposition, vos justificatifs de revenus (fiches de salaire, bulletin de retraite, etc...selon votre situation), une photocopie de votre pièce d'identité et de votre livret de famille, une quittance de loyer, ainsi qu'un courrier, si vous le souhaitez, expliquant votre situation.

3

Envoyez votre dossier soit en Mairie soit au bailleur social (adresses ci-dessous) ou validez votre dossier en ligne. Pensez à conserver une copie de votre demande. En cas de demande internet, veuillez à imprimer votre récépissé et à envoyer une copie au bailleur social.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ :

Essonne Habitat
2 allée Eugène Mouchot
91131 RIS ORANGIS CEDEX BP 79
Tél : 01 69 25 46 00

Mairie de Bondoufle
43 Rue Charles de Gaulle,
91070 Bondoufle
Tél: 01 60 86 47 27